

Conditions de remboursement des frais engagés par les stagiaires

Frais de déplacements

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe. Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.



MÉTRO/BUS/TRAMWAY

Joindre les tickets compostés.



VOITURE (Paramètres pris en compte : prix du litre : 1,65 €/voiture 7 chevaux : 8 km/100)
(Majoration de 6 centimes pour tenir compte des aléas liés à la voiture ou au trajet)

Défraiement du carburant :

- 0,20 €/km pour une personne seule
- 0,32 €/km pour deux personnes
- 0,40 €/km pour trois personnes et plus

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s).

Les frais de péage sont remboursés **sur justificatifs originaux**.

Vérifier que le contrat de votre police d'assurance vous autorise ce type d'usage.



AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- S'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage.
- Si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le T.G.V.

Liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 0606, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique le document sur lequel figure un code barre.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarifs réduits (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.



NE SONT PAS PRIS EN CHARGE :

- Les frais de taxi.
- Les frais de parking **parisien**.
- Les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



Frais d'hébergement

Pour une nuitée à Paris (petit déjeuner compris) + un repas du soir, la prise en charge est **plafonnée à 140 €**. Si vous ne demandez pas au CFS la prise en charge de votre nuitée (ex. si vous êtes hébergé chez des amis) le remboursement du repas du soir est plafonné à **25 €** (remboursements sur justificatifs originaux).

Pour l'hébergement et la restauration : une facture, demandée à l'hôtel ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage n'est éventuellement prise en charge par le CFS que sur dérogation écrite demandée préalablement.



Pour toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, **contactez-nous par mail** (cfs@cfecgc.fr) **avant** le stage.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et y **joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par **lettre-chèque** sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

